



Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

Transformer l'éducation, valoriser la diversité

Projet n° 2024-1-SE01-KA220-SCH-000243601

WP4

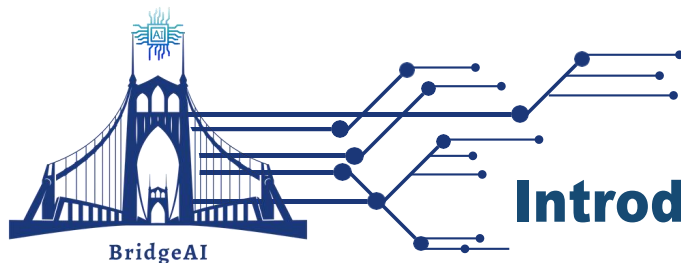
RAPPORT SUR LA RÉFORME DES POLITIQUES

**L'intelligence artificielle responsable et inclusive dans l'éducation
scolaire**

Données probantes, analyse comparative et recommandations de six pays partenaires européens



BridgeAI



Introduction à BridgeAI

BridgeAI - TrAnsforming Education, Embracing Diversity - est un partenariat de coopération Erasmus+ de 24 mois dans le domaine de l'éducation scolaire, mis en œuvre de septembre 2024 à août 2026. Le projet réunit des écoles, une autorité publique d'éducation, une entreprise sociale et une organisation de la société civile de Suède, d'Espagne, de Turquie, de France, de Grèce et de Roumanie.

BridgeAI a été créé en réponse à deux défis européens étroitement liés. Le premier est le développement rapide de l'intelligence artificielle et la nécessité pour les établissements scolaires de préparer les élèves et les enseignants à la comprendre, à l'interroger et à l'utiliser de manière responsable. Le second est le besoin constant de renforcer l'inclusion scolaire et sociale des élèves réfugiés, migrants, nouveaux arrivants et marginalisés. Le projet repose sur le principe que la transformation numérique ne doit pas creuser les inégalités existantes : elle doit aider les établissements scolaires à lever les obstacles, à renforcer la participation et à créer des opportunités d'apprentissage plus équitables.

La vision de BridgeAI

Un avenir dans lequel l'intelligence artificielle soutient l'apprentissage et l'inclusion sociale, tandis que les élèves et les enseignants comprennent ses limites, protègent les droits fondamentaux et participent à l'élaboration des règles qui régissent son utilisation.

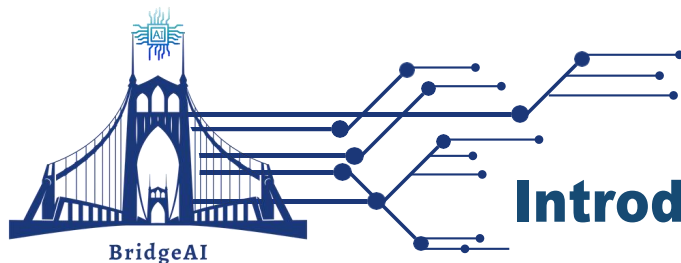
L'intelligence artificielle transforme la production d'informations, la communication et l'accompagnement de l'apprentissage. Elle offre des services de traduction, des explications adaptées, des fonctionnalités d'accessibilité et de nouvelles perspectives pour la créativité et la participation citoyenne. Ces possibilités sont particulièrement pertinentes pour les apprenants qui découvrent une nouvelle langue, un nouveau système éducatif ou un nouvel environnement social.

Parallèlement, l'IA peut générer des informations inexactes, renforcer les préjugés, exposer des données personnelles, encourager une dépendance excessive ou créer des inégalités d'accès entre les établissements scolaires et les élèves. Les enseignants peuvent également être amenés à gérer ces changements sans formation adéquate, sans accompagnement pratique ni règles institutionnelles claires. C'est pourquoi BridgeAI a été conçu pour lier la culture numérique à l'éthique, à l'inclusion, au développement professionnel des enseignants et à la participation des élèves.

Objectifs de BridgeAI :

- Améliorer la compréhension des apprenants quant au fonctionnement de l'IA et à ses implications technologiques, éthiques, juridiques et sociales.
- Fournir aux enseignants les connaissances pratiques et les ressources nécessaires pour utiliser l'IA afin de favoriser l'inclusion et l'intégration des nouveaux élèves.
- Favoriser une communication et une coopération constructives entre les élèves issus de milieux linguistiques, culturels et socio-économiques différents.
- Donner aux élèves âgés d'environ 10 à 14 ans les moyens de discuter et d'influencer les valeurs, les règles et les politiques qui devraient guider l'IA.
- Promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation numérique et empêcher que l'IA ne crée de nouvelles formes d'exclusion.
- Transformer l'expérience du projet en recommandations pratiques pour les écoles, les autorités éducatives et les décideurs politiques.





Introduction à BridgeAI

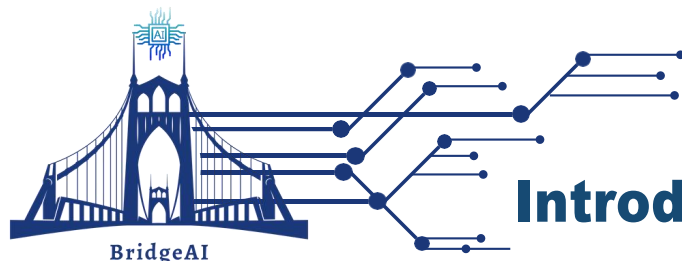
BridgeAI suit une progression allant de la sensibilisation à la pratique, puis à l'élaboration de politiques. Ses trois principaux modules de travail sur le contenu sont conçus pour se renforcer mutuellement :

lot de travaux	Contribution principale	Comment cela influence les politiques
WP2 - BridgeAI Film et formation des enseignants	Rend les concepts, les risques et les opportunités d'inclusion liés à l'IA accessibles grâce à des activités audiovisuelles et de formation professionnelle.	Identifie les connaissances et le soutien dont les enseignants ont besoin avant d'utiliser l'IA avec des apprenants aux profils variés.
WP3 - Programme d'IA et activités « Naviguer dans le futur »	Propose des contenus pédagogiques sur l'IA, l'inclusion sociale et la participation citoyenne, ainsi que des camps apprenants, des rapports et des activités collaboratives.	Démontre comment la culture de l'IA, la réflexion éthique et la participation des élèves peuvent être intégrées à la pratique éducative.
WP4 - Réforme des politiques et plan d'action	Combine les données probantes issues du projet, la consultation des parties prenantes et la recherche documentaire transnationale.	Transformer les enseignements tirés de la mise en œuvre en recommandations, responsabilités, échéanciers et indicateurs de suivi.



Consortium du projet lors de la réunion de lancement en Suède.





Introduction à BridgeAI

Le consortium BridgeAI

Ce partenariat réunit différents niveaux de l'écosystème éducatif. Les écoles apportent leur expérience directe de l'enseignement et des besoins des apprenants ; l'autorité publique apporte son expertise en matière d'éducation au niveau du système et de la région ; et les partenaires du secteur social et de la société civile contribuent à la recherche, à la formation, à l'inclusion, à la diffusion et à l'engagement communautaire.

Organisation partenaire	Pays	Rôle et perspective
Paradisskolan - coordinateur de projet	Suède	École secondaire générale ; coordonne le partenariat et apporte son expérience de mise en œuvre en milieu scolaire.
Ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle, de l'Activité physique et des Sports, Gouvernement des Îles Canaries	Espagne	Autorité publique en matière d'éducation ; contribue à l'élaboration de politiques, de programmes d'études, au soutien des enseignants et au renforcement des capacités de diffusion au niveau du système.
Collège Misak-i Milli	Turquie	École secondaire générale ; contribue à la pratique en classe, à la participation des élèves et à l'expérience avec des apprenants diversifiés.
SkillsLab21	France	Entreprise sociale ; apporte son expertise en matière d'innovation pédagogique, de développement des compétences, de formation et de transformation numérique.
Fthia en action	Grèce	Organisation non gouvernementale ; contribue à la recherche, à l'inclusion sociale, à la mobilisation des parties prenantes, à l'élaboration et à la diffusion des politiques.
Lycée théorique Ion Constantin Brătianu	Roumanie	École secondaire générale ; contribue à la pratique pédagogique, à la coopération internationale et à l'expérience auprès d'élèves diversifiés et de nouveaux arrivants.

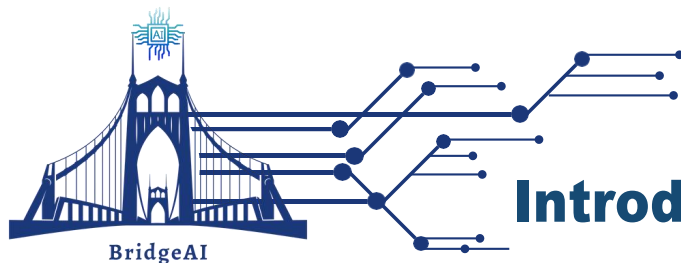


Trollhättans
Stad



Gobierno
de Canarias





Introduction à BridgeAI

Pourquoi ce rapport sur la réforme des politiques a-t-il été produit ?

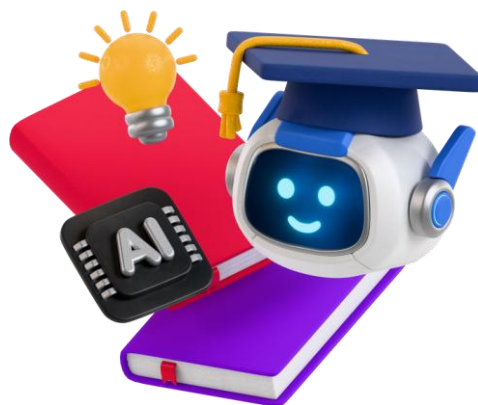
Les établissements d'enseignement ont besoin de bien plus qu'un simple encouragement à innover. Ils ont besoin de directives claires, réalistes et respectueuses des droits humains concernant l'utilisation de l'IA, les garanties à mettre en place, les responsabilités et l'évaluation de son impact. Ce rapport constitue la réponse du consortium BridgeAI à ce besoin.

Ce document synthétise les enseignements tirés des activités et des réalisations éducatives du projet, des consultations menées auprès de 121 parties prenantes et d'une analyse documentaire du contexte politique dans les six pays partenaires. Son objectif est d'aider les décideurs à passer des grands principes à des actions concrètes : protection des données des enfants, formation des enseignants, enseignement de l'intelligence artificielle responsable, soutien aux apprenants migrants et marginalisés, préservation du jugement humain et participation des élèves aux décisions.

Ce rapport s'adresse aux ministères de l'Éducation, aux autorités régionales et locales, aux établissements scolaires, aux enseignants, aux organisations de la société civile, aux chercheurs, aux fournisseurs de technologies, aux élèves et aux familles. Il doit être lu conjointement avec le plan d'action de mise en œuvre qui l'accompagne et adapté à chaque système éducatif sans compromettre les fondements communs que sont la sécurité, l'équité, l'inclusion, la transparence et le contrôle humain.

Ce que le lecteur trouvera

Les sections suivantes présentent les données probantes, comparent les évolutions des politiques nationales, identifient les lacunes actuelles, proposent huit réformes politiques, attribuent les responsabilités aux différents niveaux de gouvernance et fournissent un cadre de mise en œuvre et de suivi par étapes.





Résumé exécutif

BridgeAI – Transformer l'éducation, valoriser la diversité – explore comment l'intelligence artificielle peut favoriser l'inclusion sociale, l'intégration et la participation citoyenne des élèves, notamment des élèves réfugiés, migrants et marginalisés. Ce rapport traduit les résultats du projet et les retours des parties prenantes en un programme d'action concret à destination des établissements scolaires, des autorités éducatives et des décideurs européens.

Les données probantes reposent sur le cadre de projet approuvé, la méthodologie du WP4, les enseignements tirés des WP2 et WP3, une recherche documentaire menée dans les six pays partenaires et les réponses à un questionnaire rempli par 121 parties prenantes. Les apprenants représentaient environ 63 % des répondants, les enseignants 25 % et d'autres acteurs du secteur de l'éducation ou parties prenantes 12 %. Les résultats de la consultation sont analysés au niveau du consortium.

Conclusion politique centrale

Les établissements scolaires ne devraient ni adopter l'IA sans garanties, ni opter pour une interdiction pure et simple. Ils ont besoin d'un cadre pédagogique fondé sur les droits et adapté aux objectifs éducatifs, dans lequel les outils approuvés soutiennent – sans toutefois se substituer – aux enseignants, au raisonnement des élèves, aux relations entre les élèves ou au jugement professionnel.

Ce qu'ont dit les parties prenantes

Signaux les plus forts à l'échelle du consortium	Moyenne / preuve
Les données personnelles doivent toujours être protégées.	4,79 / 5
Les outils d'IA devraient favoriser l'apprentissage	4,75 / 5
Des règles scolaires claires sont nécessaires.	4,74 / 5
Les apprenants devraient apprendre à utiliser l'IA de manière responsable.	4,74 / 5
L'IA peut engendrer des risques en cas de mauvaise utilisation.	4,74 / 5
Priorité politique la plus sélectionnée	Confidentialité des données : 76,0 %

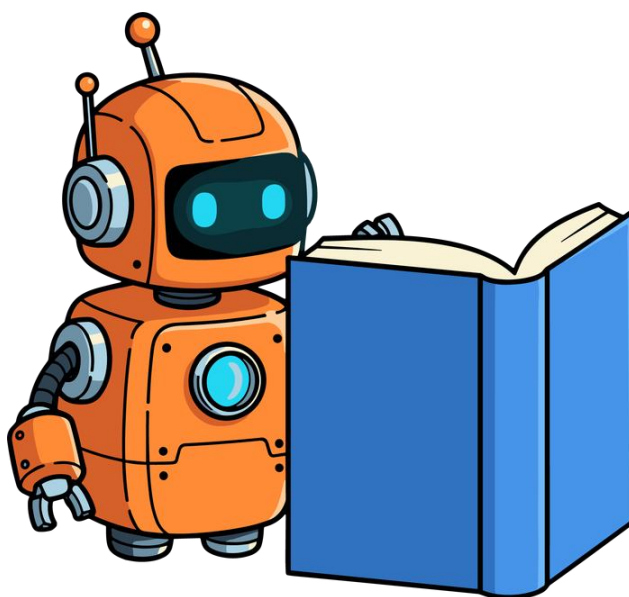


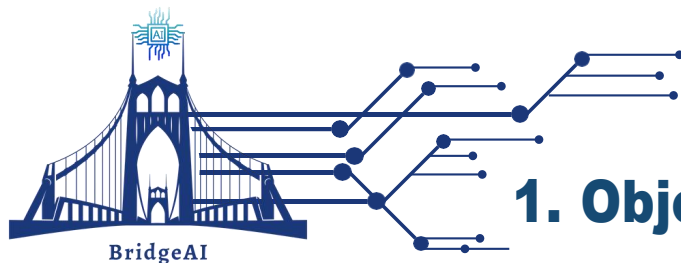


Résumé exécutif

Huit recommandations

- Adopter un cadre de gouvernance de l'IA au niveau scolaire, définissant les utilisations autorisées, restreintes et interdites.
- Protéger les données des enfants grâce à des procédures d'achat intégrant la protection de la vie privée dès la conception et à des règles de minimisation des données.
- Faire de l'alphabétisation en IA et de son utilisation responsable un droit fondamental dans les programmes scolaires.
- Garantir un développement professionnel continu et un soutien pratique aux enseignants et aux chefs d'établissement.
- Utiliser l'IA pour supprimer les barrières linguistiques, liées au handicap et à l'accessibilité – grâce à des tests d'inclusion continus.
- Exiger la transparence, la supervision humaine, la contestabilité et la surveillance des biais.
- Préserver l'intégrité académique en repensant l'évaluation et en enseignant les compétences de vérification.
- Donner aux apprenants, y compris aux nouveaux arrivants et aux apprenants marginalisés, une voix officielle dans la gouvernance de l'IA.





1. Objet et portée

Ce rapport sur la réforme des politiques constitue le principal résultat analytique du WP4 de BridgeAI, intitulé « Élaboration d'une proposition globale de réforme des politiques et d'un plan d'action ». Il est destiné à être diffusé auprès du public via le site web du projet, les conférences nationales, les dialogues politiques et les réseaux européens d'éducation.

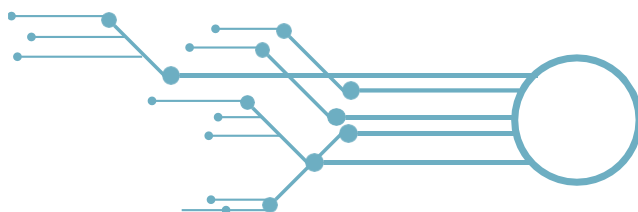
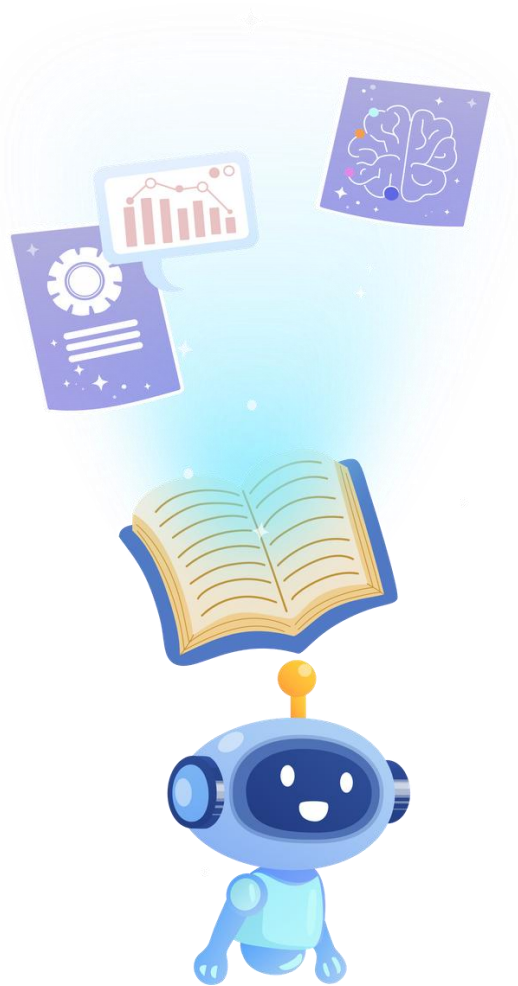
Le rapport aborde une question pratique : quelles sont les conditions politiques nécessaires pour que l'IA améliore l'éducation et favorise l'inclusion sociale sans créer de nouveaux risques ni d'inégalités ? Il se concentre sur l'enseignement scolaire et les apprenants âgés d'environ 10 à 14 ans, bien que de nombreuses recommandations soient transposables à d'autres groupes d'âge.

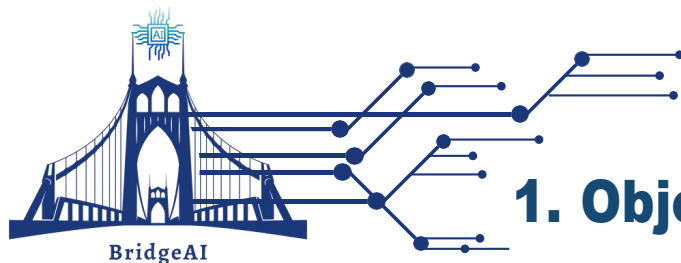
ambition politique de BridgeAI

BridgeAI associe transformation numérique, inclusion et diversité. Sa démarche d'intervention s'articule autour de trois axes : l'apprentissage accessible de l'IA (WP2), un programme d'études en IA et la participation citoyenne des apprenants (WP3), et enfin la réforme et la mise en œuvre des politiques (WP4). Le projet considère les apprenants non seulement comme des utilisateurs de technologies, mais aussi comme des acteurs et des détenteurs de droits qui contribuent à façonner les normes régissant l'IA éducative.

Publics cibles

- autorités éducatives nationales, régionales et locales
- chefs d'établissement, enseignants et professionnels du soutien
- Responsables de la protection des données, équipes d'approvisionnement et coordinateurs de l'apprentissage numérique
- Les organisations de la société civile qui travaillent avec les réfugiés, les migrants et les groupes marginalisés
- fournisseurs d'IA et développeurs de technologies éducatives
- Apprenants, familles, chercheurs et réseaux européens de l'éducation

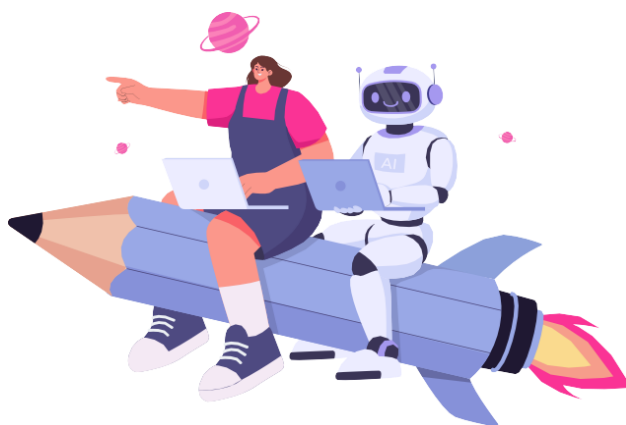




1. Objet et portée

1.3 Principes de politique

Principe	Signification de l'IA éducative
Objectif éducatif	N'utilisez l'IA que lorsqu'elle améliore un résultat d'apprentissage ou d'inclusion défini.
Agence humaine	Les enseignants et les apprenants conservent un contrôle significatif ; le jugement professionnel demeure central.
Droits de l'enfant	La sécurité, la confidentialité, la non-discrimination, la participation et l'intérêt supérieur de l'enfant guident les décisions.
Équité par conception	L'accès et les résultats sont évalués en fonction de la langue, du handicap, du sexe et du groupe socio-économique.
Transparence	Les utilisateurs savent quand l'IA est impliquée, ce qu'elle fait, ses limites et comment contester un résultat.
Proportionnalité	Des garanties renforcées s'appliquent à mesure que l'impact sur les apprenants, leur progression ou leur accès augmente.





2. Contexte et justification politique

L'IA peut traduire et simplifier les documents, proposer des explications alternatives, améliorer l'accessibilité et aider les enseignants à adapter les ressources. Pour les élèves nouvellement arrivés, ces fonctionnalités peuvent réduire les barrières linguistiques et favoriser la participation. Cependant, ces mêmes technologies peuvent aussi exposer les données des enfants, reproduire des biais, générer de la désinformation, freiner la pensée critique ou creuser les inégalités entre les écoles bien dotées et celles qui le sont moins.

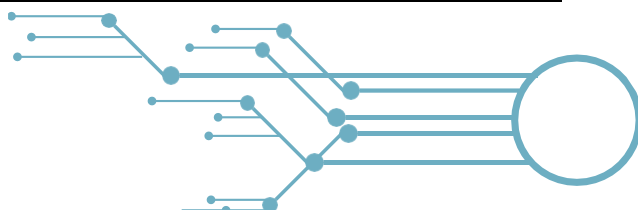
Le défi politique n'est donc pas de savoir si les écoles doivent intégrer l'IA, mais comment elles peuvent le faire de manière sûre, équitable et à des fins pédagogiques. Les données de BridgeAI révèlent un consensus exceptionnellement fort entre les acteurs concernés, tant sur les opportunités que sur les risques : ils s'attendent à ce que l'IA joue un rôle important, mais aussi à ce que des règles claires soient établies, que les données soient protégées, que les enseignants soient formés et que l'utilisation responsable de l'IA soit mise en place.

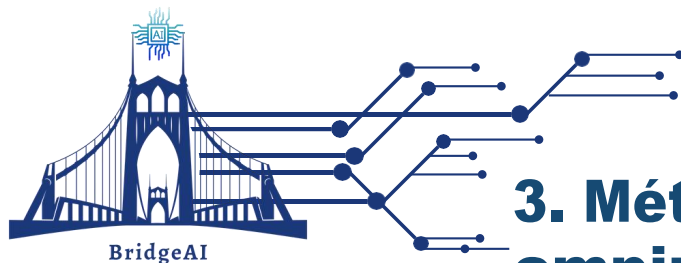
2.1 Alignement avec les cadres européens et internationaux

Cadre	Pertinence pour ce rapport
Règlement (UE) 2024/1689 relatif à l'intelligence artificielle	Fournit un cadre fondé sur les risques, des obligations de transparence et de sensibilisation à l'IA, ainsi que des garanties renforcées pour certaines utilisations à haut risque liées à l'éducation.
Règlement général sur la protection des données	Exige un traitement licite, équitable et transparent ; la minimisation des données ; la sécurité ; et une attention particulière lorsque des données concernant des enfants sont impliquées.
Plan d'action pour l'éducation numérique 2021-2027	Promouvoir une éducation numérique de qualité, inclusive et accessible, ainsi que le renforcement des capacités et des compétences numériques.
Lignes directrices éthiques de l'UE pour les éducateurs	Soutenir une réflexion éthique et pratique lorsque les éducateurs utilisent l'IA et les données dans l'enseignement et l'apprentissage.
Orientations et cadres de compétences de l'UNESCO	Promouvoir une utilisation centrée sur l'humain, des mesures de protection adaptées à l'âge, une culture critique en matière d'IA et les compétences des enseignants et des élèves.

Note réglementaire

Tous les outils d'IA à vocation éducative ne sont pas considérés comme juridiquement « à haut risque ». Leur classification dépend de l'usage prévu et de ses effets. Les établissements scolaires et les autorités compétentes doivent procéder à une analyse de cas et solliciter des conseils juridiques ou en matière de protection des données lorsque l'IA influence l'accès, l'évaluation, l'orientation ou toute autre décision ayant des conséquences.





3. Méthodologie et fondement empirique

Le WP4 a suivi une méthodologie structurée, fondée sur des données probantes et participative. Les données issues de la mise en œuvre du projet ont été cartographiées ; les parties prenantes ont été consultées ; les conclusions ont été transformées en recommandations politiques et en un plan d'action ; et les livrables ont été préparés en vue de leur validation et de leur diffusion.

Phase	Activités principales	Apport pour les politiques publiques
1. Collecte des preuves	Résultats des WP2/WP3 ; évaluation et retours d'information sur le projet pilote ; cartographie transfrontalière	Identifie les besoins et les lacunes
2. Co-création	Questionnaire et consultation nationale des parties prenantes	Ajoute une expérience vécue et un appropriation par les parties prenantes
3. Développement	Élaboration de recommandations et de mesures de mise en œuvre	Transforme les preuves en actions
4. Validation	Examen par des experts et des parties prenantes, conférences et diffusion	Teste la faisabilité et soutient l'adoption

3.1 Profil de consultation

Base de données probantes	Profil
Réponses totales des parties prenantes	121
Apprenants	Environ 63%
Enseignants	Environ 25%
Autres rôles dans le domaine de l'éducation et des parties prenantes	Environ 12%



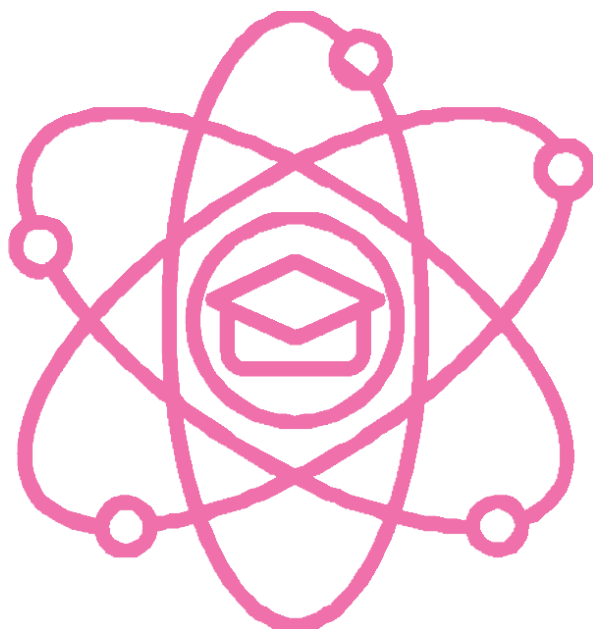


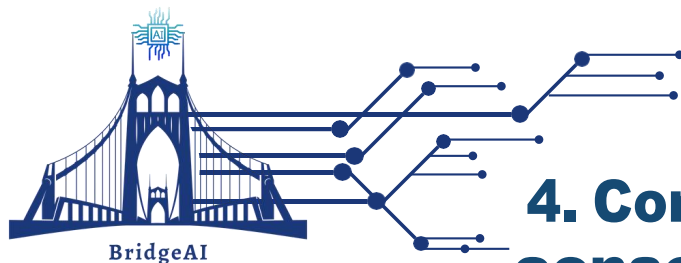
3. Méthodologie et fondement empirique

3.2 Analyse

Vingt énoncés fermés ont été évalués sur une échelle de cinq points. Ce rapport présente les moyennes descriptives au niveau du consortium et les fréquences de sélection prioritaire ; il ne prétend pas à la représentativité au niveau de la population ni à la signification statistique. Les réponses ouvertes ont été analysées thématiquement, les thèmes récurrents étant regroupés autour de la protection de la vie privée, de l'utilisation sécurisée, de l'inclusion, de la transparence, de l'équité, de la formation des enseignants, de la désinformation, de l'intégrité académique et du contrôle humain.

La section comparative internationale s'appuie sur des recherches documentaires plutôt que sur les résultats désagrégés d'un questionnaire. Les sources officielles gouvernementales, ministérielles et des autorités publiques ont été consultées afin de comparer les stratégies nationales, les cadres d'utilisation scolaire, les orientations curriculaires, les mesures de perfectionnement des enseignants, les mécanismes de protection des données et le niveau de maturité de la mise en œuvre dans les six pays partenaires.





4. Constatations à l'échelle du consortium

Les parties prenantes ont manifesté un fort consensus sur l'ensemble des vingt affirmations. La moyenne de chaque consortium a dépassé 4,40 sur une échelle de cinq points. Ces résultats témoignent d'un optimisme quant à l'apprentissage et à l'inclusion, ainsi que d'une demande manifeste de gouvernance.

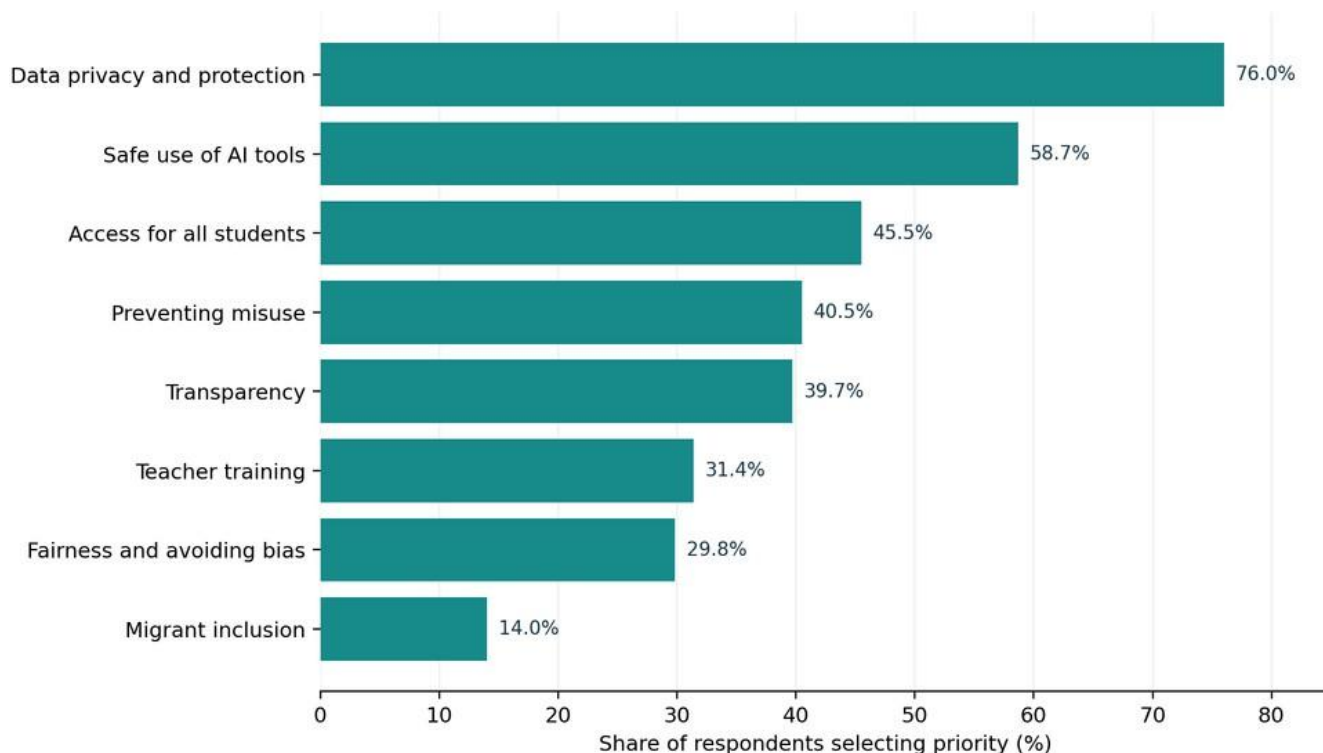


Figure 1. Proportion des 121 répondants ayant sélectionné chaque élément comme priorité politique majeure. Les répondants pouvaient en sélectionner jusqu'à trois, mais certains en ont sélectionné davantage ; le total des pourcentages ne fait donc pas 100 %.

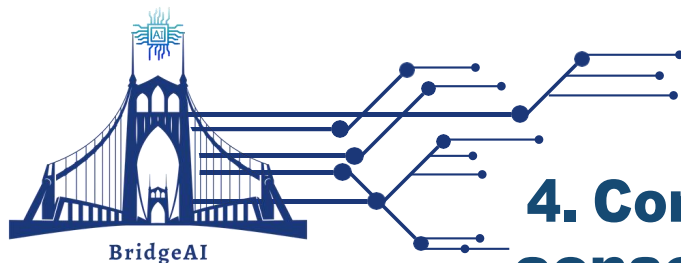
4.1 La confiance repose sur la confidentialité et les règles

La protection des données personnelles a obtenu la note moyenne la plus élevée (4,79) et a été la priorité la plus fréquemment citée (76,0 %). Les réponses ouvertes ont régulièrement demandé aux établissements scolaires de limiter le partage des informations personnelles, d'approuver les outils sécurisés, d'expliquer les usages autorisés et de maintenir la supervision des enseignants. La protection de la vie privée n'est donc pas une simple considération technique ; elle est une condition essentielle à un usage pédagogique légitime.

4.2 Les parties prenantes soutiennent l'utilisation axée sur l'apprentissage

Les répondants étaient majoritairement d'accord pour dire que les outils d'IA devraient soutenir l'apprentissage (4,75), que les élèves devraient être initiés à l'IA à l'école (4,69) et que l'IA peut améliorer l'éducation (4,68). Les réponses qualitatives ont toutefois rejeté l'idée de substitution : l'IA devrait faciliter la réflexion, la traduction, la pratique et l'explication différenciée, et non produire un travail à la place de l'apprenant ou remplacer l'enseignant.





4. Constatations à l'échelle du consortium

4.3 Utilisation responsable et intégrité académique

Les risques de tricherie, de désinformation, de faits hallucinés et de dépendance excessive sont apparus de manière récurrente dans les réponses ouvertes. Les parties prenantes se sont prononcées en faveur de la transparence concernant l'utilisation de l'IA, de la vérification des faits, de la supervision par les enseignants et de la définition claire des limites des devoirs et de l'évaluation. Plusieurs réponses ont explicitement recommandé des conceptions de tâches exigeant des élèves qu'ils expliquent, défendent ou appliquent des idées.

4.4 L'inclusion nécessite une conception délibérée

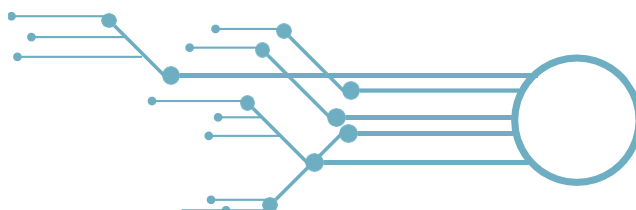
Les personnes interrogées ont identifié la traduction, les explications simplifiées, le rythme personnalisé, les fonctions d'accessibilité et le soutien adapté aux réalités culturelles comme des outils prometteurs pour l'inclusion. Toutefois, l'accès seul ne suffit pas : une politique inclusive doit vérifier la fiabilité des outils pour tous, quelles que soient les langues, les capacités et les origines, et empêcher que le coût du numérique, la connectivité ou les obstacles liés aux appareils n'aggravent les inégalités.

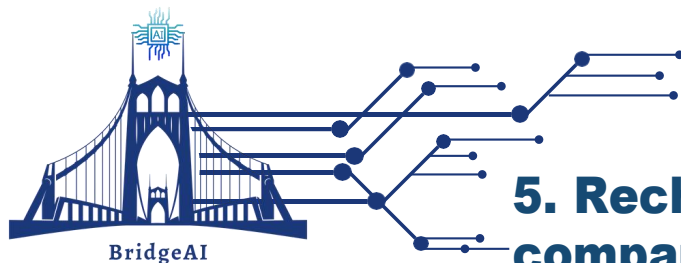
4.5 Les élèves s'attendent à ce qu'on leur fasse part de leur opinion.

Un large consensus s'est dégagé sur le fait que les jeunes devraient avoir leur mot à dire sur l'utilisation de l'IA (4,61), que les élèves devraient être impliqués dans les décisions relatives à l'éducation (4,52) et que leurs opinions comptent (4,66). Ceci plaide en faveur d'une évolution d'une consultation ponctuelle vers une participation régulière des élèves à la gouvernance de l'IA au sein de leur établissement scolaire.



Apprenants de Lamia, Grèce, camp d'apprenants BridgeAI.





5. Recherche documentaire comparative entre les pays partenaires

Une étude documentaire menée en 2026 montre que les six pays partenaires s'orientent vers une gouvernance plus explicite de l'IA et le développement des compétences, mais qu'ils n'en sont pas au même stade de la transposition de leur stratégie générale en règles opérationnelles pour les établissements scolaires. Le tableau comparatif ci-dessous s'appuie sur les stratégies nationales officielles, les cadres des ministères de l'Éducation et les documents relatifs aux programmes scolaires.

5.1 Paysages politiques nationaux

Suède

La stratégie suédoise pour l'IA à l'horizon 2026 fixe une ambition nationale : figurer parmi les nations les plus avancées au monde dans ce domaine, en conjuguant innovation, sécurité, droits individuels, transparence et inclusion. Elle stipule clairement que l'IA doit faire partie intégrante des programmes scolaires et de l'enseignement supérieur et soutenir l'apprentissage tout au long de la vie. La stratégie met également l'accent sur les droits de l'enfant, l'accès à une information de qualité, l'éducation aux médias et à l'information, la gestion sécurisée des données et la possibilité de comprendre et de contester les décisions publiques fondées sur l'IA. Pour les politiques scolaires, la prochaine étape consiste à traduire cette orientation stratégique en règles cohérentes et adaptées à l'âge des élèves, en objectifs pédagogiques et en dispositifs d'accompagnement à la mise en œuvre.

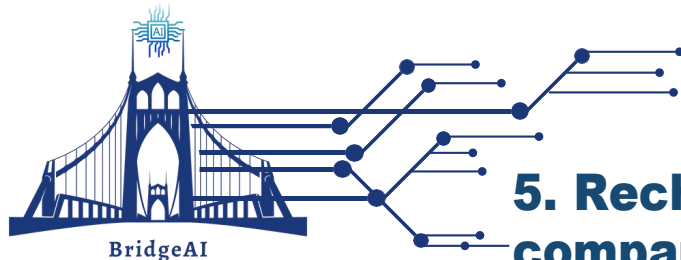
Espagne

Le Plan espagnol pour l'intelligence artificielle 2024 associe le développement des talents en IA à son intégration dans les programmes scolaires grâce à la pensée computationnelle, aux compétences numériques et à la formation des enseignants aux compétences numériques. En 2026, le Conseil national de l'éducation a approuvé un cadre de référence pour l'utilisation de l'IA dans l'éducation, destiné à guider les établissements scolaires, les communautés éducatives et les conseils scolaires vers une adoption éthique, sûre et pédagogiquement fondée, sans imposer de modèle unique. L'Espagne conjugue ainsi politique nationale d'investissement et de développement des compétences avec une approche participative, axée sur l'établissement et la communauté. Le principal enjeu de sa mise en œuvre réside dans son application cohérente au sein des différentes communautés autonomes et contextes scolaires.

Turquie

Parmi les pays partenaires, la Turquie possède la feuille de route pluriannuelle la plus explicite en matière d'éducation. Le document de politique et le plan d'action 2025-2029 du ministère de l'Éducation nationale sur l'intelligence artificielle dans l'éducation comprennent quatre objectifs, quinze politiques et quarante actions. Il couvre la mise à jour des programmes scolaires, les contenus numériques, la formation des enseignants, l'analyse des données et leur utilisation éthique, efficace et inclusive. Sa force réside dans sa structure opérationnelle ; sa mise en œuvre doit garantir des résultats mesurables en matière d'inclusion, des règles transparentes au niveau des établissements scolaires, la protection des données des enfants et une participation effective des élèves et des enseignants.





5. Recherche documentaire comparative entre les pays partenaires

France

La France a publié en juin 2025, après une large consultation, un cadre national d'utilisation de l'IA dans l'éducation. Ce cadre autorise l'utilisation de l'IA lorsque les exigences légales, éthiques, pédagogiques et environnementales sont respectées ; il précise que l'IA peut assister, mais jamais remplacer, l'expertise professionnelle ; il interdit l'utilisation de données personnelles ou confidentielles dans les outils d'IA publics ; il exige la transparence et un contrôle humain pour les décisions ayant des conséquences importantes ; et il introduit un enseignement de l'IA progressif et adapté à l'âge. Ce cadre aborde également l'évaluation, l'effort intellectuel, l'accessibilité, l'équité et la sobriété environnementale. La France offre le référentiel opérationnel le plus détaillé en matière de règles d'utilisation de l'IA dans les établissements scolaires.

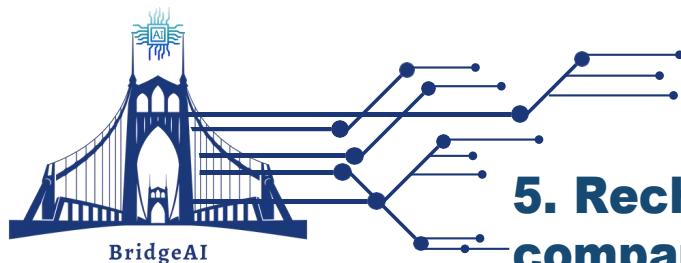
Grèce

Le plan national grec pour l'IA à l'horizon 2024 a identifié l'éducation et la recherche, une réglementation responsable et les applications dans le secteur public comme piliers stratégiques. En mai 2026, le ministère de l'Éducation a annoncé le premier cadre global du pays pour une utilisation sécurisée de l'IA dans les écoles. Son utilisation est volontaire, supervisée par les enseignants et limitée au soutien de l'apprentissage ; elle ne doit pas influencer l'évaluation. Ce cadre interdit l'évaluation entièrement automatisée, le profilage des élèves, la saisie de données personnelles ou sensibles, les deepfakes non consentis et les sources fabriquées de toutes pièces non vérifiées. La Grèce est donc passée rapidement d'une orientation stratégique à des mesures concrètes de protection dans les écoles ; la priorité est désormais donnée à la formation, à l'accompagnement à la mise en œuvre et au suivi dans tous les établissements scolaires.

Roumanie

La Stratégie nationale roumaine pour l'IA 2024-2027 place l'éducation, la recherche et le développement de compétences spécifiques en IA parmi ses six objectifs généraux, aux côtés des infrastructures, de l'adoption et de la gouvernance. Elle promeut une IA fiable, les droits humains, la transparence et la responsabilité humaine dans les décisions prises grâce à l'IA. Le projet de Cadre national de référence des programmes d'études roumain pour 2026 répond également aux défis posés par la numérisation et l'IA et met l'accent sur les programmes d'études axés sur les compétences, le développement professionnel des enseignants, l'évaluation et les ressources numériques. L'enjeu politique est de lier ces engagements stratégiques à un cadre d'utilisation pratique et dédié en milieu scolaire.



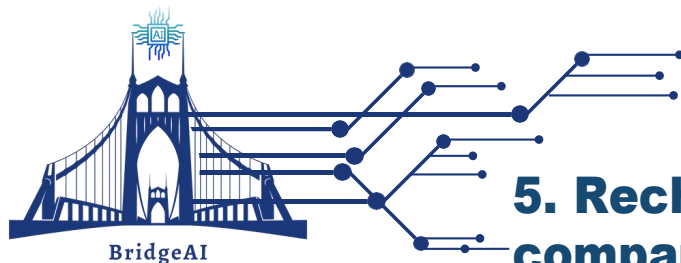


5. Recherche documentaire comparative entre les pays partenaires

5.2 Matrice comparative des politiques

Pays	Position politique actuelle	Force transférable	Priorité à de nouvelles réformes
Suède	La stratégie nationale en matière d'IA pour 2026 inclut explicitement l'IA dans les programmes scolaires et la formation tout au long de la vie.	Stratégie centrée sur l'humain, droits, inclusion et culture de l'information.	Orientation opérationnelle des établissements scolaires, objectifs d'apprentissage par tranche d'âge et soutien à la mise en œuvre.
Espagne	Plan IA 2024 et cadre de référence pour l'éducation 2026.	Intégration des programmes scolaires, compétences numériques des enseignants et participation de la communauté scolaire.	Mise en œuvre et protection cohérentes dans les contextes autonomes et locaux.
Turquie	Document de politique et plan d'action en matière d'IA spécifique à l'éducation 2025-2029.	Feuille de route détaillée couvrant les programmes, les contenus, la formation et les applications de données.	Suivi public de l'inclusion, du respect de la vie privée, de la participation et de la mise en œuvre au niveau scolaire.
France	Cadre national d'utilisation de l'IA dans l'éducation, juin 2025.	Règles détaillées concernant les données, l'âge, l'évaluation, la transparence, le contrôle humain et l'utilisation frugale.	Formation continue, évaluation et accès équitable aux outils approuvés.
Grèce	Plan national pour l'IA et cadre scolaire global annoncés en mai 2026.	Interdictions claires, supervision par un enseignant, caractère volontaire et protection contre l'évaluation automatisée.	Formation à l'échelle du système, conseils sur les outils approuvés, assistance et surveillance.
Roumanie	Stratégie nationale en matière d'IA 2024-2027 et réforme des programmes d'enseignement intégrant l'IA.	Un fort accent stratégique sur les compétences en IA, une gouvernance fiable et le renouvellement des programmes d'études.	Cadre opérationnel dédié à l'utilisation en milieu scolaire, à l'approvisionnement, à l'évaluation et à la protection des apprenants.





5. Recherche documentaire comparative entre les pays partenaires

5.3 Résultats transnationaux

Les politiques convergent vers les thèmes suivants : culture de l'IA, compétences des enseignants, protection de la vie privée, transparence et contrôle humain.

En France, en Grèce et en Turquie, les orientations opérationnelles spécifiques au secteur de l'éducation sont plus abouties ; la Suède et la Roumanie restent davantage axées sur la stratégie, tandis que l'Espagne combine une stratégie nationale avec un cadre de référence participatif.

La réforme des programmes scolaires est une voie courante, mais la profondeur des politiques diffère selon les seuils d'âge, les utilisations autorisées, les règles d'évaluation et la responsabilité des écoles.

Seuls certains cadres réglementaires rendent les interdictions et les limites de saisie de données suffisamment concrètes pour les décisions scolaires quotidiennes.

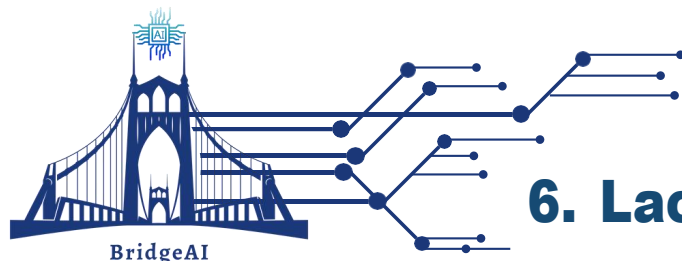
L'inclusion sociale est largement énoncée comme un principe, mais des obligations mesurables en faveur des apprenants multilingues, des réfugiés, des personnes handicapées et de l'accès socio-économique nécessitent encore d'être développées.

Un cadre partagé BridgeAI peut aider les pays à échanger des normes pratiques sans pour autant effacer la gouvernance nationale et régionale de l'éducation.

5.4 Implications pour la réforme des politiques de BridgeAI

Cette comparaison plaide en faveur d'un modèle de réforme à deux niveaux. Aux niveaux européen et national, les autorités devraient définir un socle commun de normes minimales garantissant les droits de l'enfant, le respect de la vie privée, la transparence, le contrôle humain, l'égalité d'accès et la maîtrise de l'IA. Aux niveaux régional et scolaire, les institutions devraient adapter la mise en œuvre de ces normes aux groupes d'âge, à la diversité linguistique, aux infrastructures et aux besoins des communautés. Les règles opérationnelles de la France, le plan d'action pluriannuel de la Turquie, les interdictions concrètes de la Grèce, le cadre participatif de l'Espagne, l'orientation stratégique centrée sur l'humain de la Suède et l'approche roumaine fondée sur les compétences et la gouvernance constituent des éléments complémentaires.

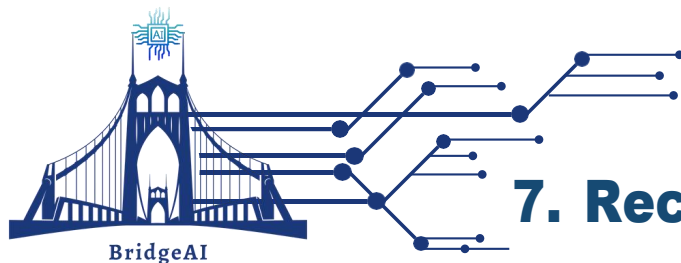




6. Lacunes politiques identifiées

Écart	Preuves / risque	Orientation de réforme requise
Règles scolaires fragmentées	Les parties prenantes ont demandé à plusieurs reprises des règles claires ; l'usage informel engendre des attentes incohérentes.	Cadre national minimal et protocole d'utilisation acceptable au niveau de l'établissement scolaire.
Connaissances insuffisantes en IA	Fort soutien à l'intégration dans les programmes scolaires et à un enseignement responsable.	Une culture de l'IA progressive et adaptée à l'âge, dans toutes les matières.
Capacités inégales des enseignants	La formation des enseignants a été choisie par 31,4 % des répondants ; l'analyse des besoins du projet a mis en évidence d'importantes lacunes en matière de compétences.	Temps protégé pour le développement professionnel, ressources pratiques et soutien par les pairs.
Faibles garanties en matière d'approvisionnement	Les outils populaires peuvent traiter les données de manière opaque ou ne pas comporter de contrôles adaptés aux enfants.	Registres d'outils agréés, analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD), garanties contractuelles et procédures de sortie.
Garanties limitées en matière d'inclusion	La traduction et la personnalisation peuvent être utiles, mais les biais et l'inégalité d'accès demeurent des risques.	Évaluation et test d'impact sur l'équité auprès des groupes d'apprenants concernés.
Ambiguïtés dans les pratiques d'évaluation	Les réponses ouvertes mentionnaient la tricherie, le plagiat et l'affaiblissement de la réflexion.	Refonte de l'évaluation, règles de divulgation et preuves authentiques d'apprentissage.
Voix de l'apprenant insuffisante	Le soutien à la participation des jeunes est fort, mais il existe peu de mécanismes formels.	Représentation étudiante, consultations adaptées aux enfants et canaux de rétroaction.
Surveillance limitée	Les écoles peuvent adopter des outils sans en mesurer l'impact ni les effets néfastes.	Indicateurs communs, signalement des incidents et examen public périodique.





7. Recommandations politiques

1. Établir un cadre de gouvernance de l'IA fondé sur les droits

Les autorités nationales ou régionales devraient publier des règles minimales pour l'IA éducative, tandis que chaque établissement scolaire devrait maintenir un protocole accessible. Ce cadre devrait définir les utilisations autorisées, conditionnelles et interdites ; attribuer les responsabilités ; couvrir les outils tiers ; et prévoir une procédure de remontée d'incidents, de traitement des plaintes et d'examen périodique.

Publier des modèles de politiques scolaires et des directives d'apprentissage adaptées à l'âge.

Créer un groupe de gouvernance de l'IA comprenant des dirigeants, des enseignants, des experts en protection des données, des apprenants et des représentants de l'inclusion.

Tenir à jour un résumé public des utilisations approuvées, des mesures de protection et des procédures de recours.

2. Intégrer la protection de la vie privée dès la conception et par défaut

Aucun intérêt pédagogique ne justifie la collecte ou la divulgation inutile de données personnelles d'enfants. Les autorités devraient exiger la minimisation des données, la limitation des finalités, une configuration sécurisée, des limites de conservation et une clarté contractuelle avant d'approuver les outils.

Réaliser des évaluations complètes d'impact sur la protection des données et les droits de l'enfant pour les utilisations à fort impact.

Interdire la saisie d'informations personnelles identifiables ou sensibles concernant les élèves dans des systèmes publics non approuvés.

Exiger des conditions claires du fournisseur concernant les données de formation, les sous-traitants, la conservation, les incidents de sécurité et la suppression.

3. Garantir l'accès à l'intelligence artificielle pour chaque apprenant

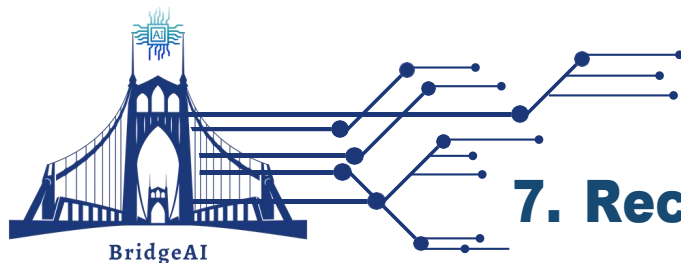
L'apprentissage de l'IA devrait devenir un droit fondamental et non une activité technologique facultative. Il devrait allier pratique et analyse critique, éthique, respect de la vie privée, biais, désinformation, propriété intellectuelle, enjeux environnementaux et participation citoyenne.

Définir les résultats d'apprentissage par tranche d'âge dans l'enseignement primaire et secondaire.

Intégrer la culture de l'IA dans les matières linguistiques, civiques, scientifiques, informatiques et créatives.

Enseigner la technique d'incitation conjointement à la vérification, à l'évaluation des sources, à la gestion de l'incertitude et à la réflexion.





7. Recommandations politiques

4. Investir dans le personnel éducatif

Les enseignants ont besoin de bien plus que de simples séances de sensibilisation ponctuelles. Les politiques devraient prévoir un développement professionnel continu et adapté à chaque rôle, du temps pour expérimenter en toute sécurité, un soutien technique et pédagogique, ainsi que des communautés de pratique.

Former les dirigeants à la gouvernance et aux achats ; les enseignants à la pédagogie et à l'évaluation ; le personnel de soutien à l'accessibilité et à la protection des personnes.

Utilisez les ressources de BridgeAI comme supports de formation ouverts et adaptables.

Reconnaître l'apprentissage professionnel lié à l'IA par le biais de certifications ou de programmes de développement professionnel continu (DPC).

5. Concevoir une IA inclusive et garantissant l'égalité d'accès

Les décisions relatives au financement et à l'adoption des outils devraient privilégier les cas d'utilisation qui lèvent les obstacles pour les apprenants nouvellement arrivés, multilingues, handicapés et issus de milieux socio-économiquement défavorisés. Les outils doivent être testés auprès des groupes qu'ils sont censés soutenir.

Fournir des interfaces multilingues et accessibles, une prise en charge des appareils et de la connectivité, ainsi que des alternatives non basées sur l'IA.

Résultats des tests portant sur la qualité de la langue, la pertinence culturelle, l'accessibilité aux personnes handicapées et les taux d'erreur différentiels.

Concevoir conjointement des projets pilotes avec des élèves migrants/réfugiés, leurs familles, des éducateurs spécialisés et la société civile.

6. Exiger la transparence, l'équité et un véritable contrôle humain

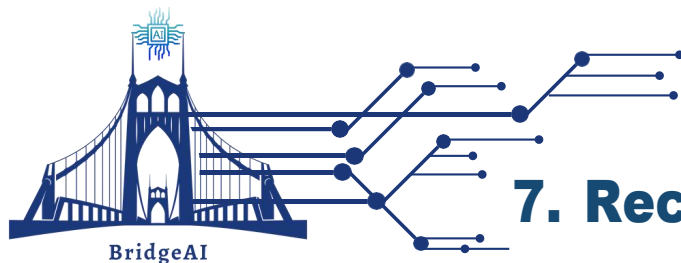
Les utilisateurs doivent être informés de l'utilisation de l'IA et comprendre son rôle et ses limites. Les décisions éducatives importantes ne doivent pas être déléguées à un système opaque.

Exiger la divulgation de l'implication de l'IA dans les supports pédagogiques, les retours d'information et les décisions.

S'assurer que les enseignants puissent examiner, modifier et expliquer les résultats ; prévoir une procédure de contestation des décisions.

Analyser les biais et les performances des différents groupes d'apprenants concernés et suspendre l'utilisation lorsque les dommages ne peuvent être atténués.





7. Recommandations politiques

7. Moderniser la politique d'évaluation et d'intégrité académique

Les établissements scolaires devraient dépasser les simples interdictions ou les approches axées uniquement sur la détection. L'évaluation devrait rendre visibles les processus d'apprentissage et définir clairement l'aide légitime.

Précisez où l'IA est autorisée, comment son utilisation doit être mentionnée et ce qui reste de la responsabilité de l'étudiant.

Utilisez la soutenance orale, les brouillons, la réflexion, les travaux en classe et l'application authentique pour démontrer l'apprentissage.

Ne vous fiez pas aux scores de détection automatisée par IA comme seule preuve de mauvaise conduite.

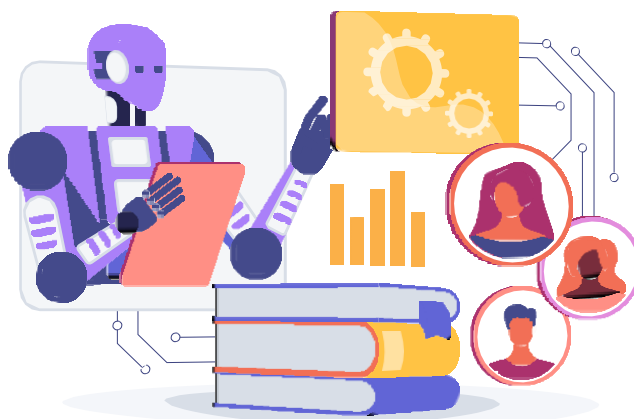
8. Institutionnaliser la participation des apprenants et de la communauté

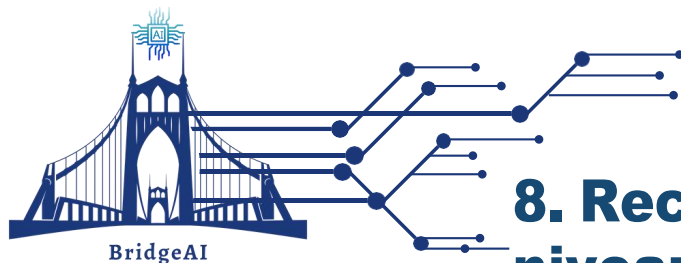
Les enfants et les jeunes devraient participer à l'élaboration des règles qui régissent leur apprentissage. La participation doit inclure celles et ceux dont la voix est souvent la moins entendue.

Créer des conseils apprenants en IA ou une représentation au sein des groupes de gouvernance numérique existants.

Utilisez des formats de consultation accessibles et multilingues et informez les participants des suites données à leurs contributions.

Impliquez les familles, la société civile et les organisations communautaires dans la révision annuelle des politiques.





8. Recommandations par niveau de gouvernance

Niveau	Responsabilités prioritaires
Union européenne	Maintenir des directives de mise en œuvre claires ; soutenir les ressources communes en matière d’alphabétisation en IA et de compétences des enseignants ; financer des données probantes indépendantes, des outils multilingues et des critères d’inclusion ; permettre le partage transfrontalier des incidents et des bonnes pratiques.
Ministères nationaux	Définir des garanties minimales et des objectifs pédagogiques ; harmoniser les politiques en matière d’IA, d’éducation, de protection des données et d’inclusion ; financer la formation professionnelle et une infrastructure équitable ; mettre en place un système de surveillance et de rapports.
Autorités régionales/locales	Soutenir les procédures d’achat approuvées, l’expertise juridique et en matière de protection des données, les réseaux de formation, les services d’accessibilité et les projets pilotes coordonnés ; réduire les écarts de capacité entre les écoles.
Écoles	Définir les objectifs pédagogiques ; consulter les apprenants et le personnel ; approuver les outils ; enseigner leur utilisation responsable ; protéger les données ; repenser l’évaluation ; suivre les résultats et les incidents.
Fournisseurs	Concevoir des outils adaptés aux enfants, accessibles et sécurisés ; documenter les limitations et les flux de données ; permettre la supervision humaine, la suppression, l’audit et la portabilité ; tester et signaler les différences de performance.





9. Plan d'action de mise en œuvre

Le plan par étapes suivant permet aux autorités et aux écoles de commencer par la gouvernance et les capacités, de tester des cas d'utilisation limités et de passer à l'échelle supérieure uniquement lorsque les preuves justifient une expansion.

Timing	Mesure	Acteurs principaux	Indicateur principal
0-3 mois	Désigner des responsables de la gouvernance ; recenser l'utilisation actuelle de l'IA ; suspendre les utilisations à fort impact non approuvées ; publier des orientations provisoires.	Ministères, autorités, écoles	100 % des écoles participantes ont un responsable désigné et un inventaire de référence.
3 à 6 mois	Adopter une politique minimale et des règles d'utilisation acceptable ; établir des critères d'approbation des outils ; lancer une formation de base.	Autorités, délégués à la protection des données, chefs d'établissement	Politique adoptée ; niveau de référence du personnel atteint et évalué par le niveau de confiance.
6 à 12 mois	Mettre en œuvre 2 à 3 projets pilotes axés sur l'inclusion ; introduire une culture de l'IA adaptée aux tranches d'âge ; repenser certaines évaluations.	Écoles, enseignants, élèves	Le projet pilote touche des apprenants de tous horizons ; des mesures de résultats et d'équité ont été rapportées.
12-18 mois	Examen indépendant de la protection de la vie privée, de l'accessibilité, des biais, de l'impact sur l'apprentissage et de la charge de travail ; révision des achats et des programmes d'études.	Autorités, chercheurs, société civile	Examen terminé ; suivi des mesures correctives.
18-24 mois	Développer les pratiques efficaces ; mettre fin aux utilisations nuisibles ou inefficaces ; publier un résumé annuel de transparence.	Ministères scolaires et réseaux	Décisions d'échelle/d'arrêt fondées sur des données probantes ; résumé public annuel.
En cours	Consultation des apprenants et de la communauté, intervention en cas d'incident, formation de recyclage et mise à jour des politiques.	Tous les acteurs	Suivi de la participation, des incidents, des délais de résolution et de la satisfaction.





9. Plan d'action de mise en œuvre

9.1 Protocole minimal d'IA pour les écoles

Objectif : le problème d'apprentissage ou d'inclusion que l'outil vise à résoudre.

Accès : qui peut l'utiliser, avec quel compte, appareil et sous quelle supervision.

Données : ce qui ne doit jamais être saisi ; conservation, suppression et consentement/base légale le cas échéant.

Apprentissage : aide autorisée, règles de reconnaissance et limites de l'évaluation.

Supervision : l'adulte responsable, les exigences de révision et la procédure de dérogation.

Équité : vérifications de l'accessibilité, de la qualité linguistique, du coût et de l'impact différentiel.

Transparence : informations fournies aux élèves et à leurs familles.

Réponse : comment sont traités les erreurs, les biais, les contenus préjudiciables, les violations de données et les plaintes.





10. Suivi, évaluation et apprentissage

Domaine	Indicateurs suggérés	Fréquence de révision
Accès et équité	Utilisation par groupe d'apprenants ; obstacles liés aux appareils/à la connectivité ; conformité en matière d'accessibilité ; couverture linguistique.	Trimestriel
Qualité de l'apprentissage	Réussite, preuves de pensée critique, engagement, qualité du feedback, autonomie de l'apprenant.	Par projet pilote / par trimestre
Sécurité et confidentialité	Conformité des outils homologués ; incidents ; exposition des données sensibles ; délai de réponse et de résolution.	Continu / trimestriel
Justice	Taux d'erreur ou de résultats différentiels ; biais signalés ; contestations réussies et mesures correctives.	Trimestriel / annuel
Effectifs	Achèvement de la formation ; confiance des enseignants ; charge de travail ; accès au soutien.	Trimestriel
Participation	Les élèves et leurs familles ont été consultés ; la diversité des participants a été prise en compte ; les commentaires ont été suivis d'effets.	À chaque révision des politiques
Transparence	L'utilisation de l'IA est divulguée ; les politiques sont accessibles ; un résumé annuel est publié.	Annuellement

L'évaluation doit allier indicateurs quantitatifs et expérience des élèves et des enseignants. Un outil qui améliore les performances moyennes mais exclut un groupe linguistique, alourdit la charge de travail des enseignants ou nuit à l'autonomie des apprenants ne saurait être considéré comme efficace.





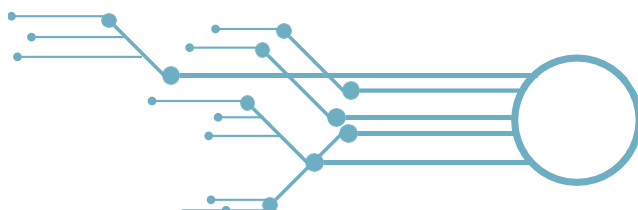
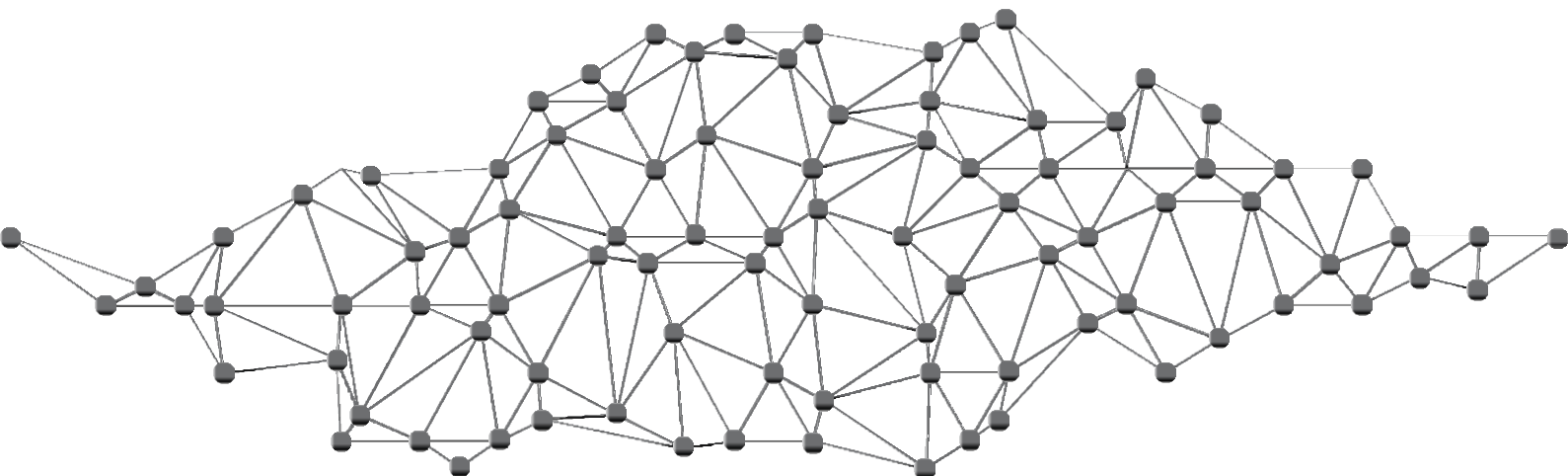
11. Conclusion

Les parties prenantes de BridgeAI ne demandent pas aux décideurs politiques de choisir entre innovation et sécurité. Elles demandent les deux. Dans six pays partenaires, les personnes interrogées ont soutenu l'apprentissage de l'IA, son utilisation responsable et son inclusion, tout en plaçant la protection des données, des règles claires et un contrôle humain au cœur des préoccupations.

La voie la plus crédible à suivre est celle d'une approche ciblée et progressive : établir un socle commun de droits fondamentaux ; outiller les enseignants et les apprenants ; tester des applications axées sur l'inclusion ; suivre les impacts différenciés ; impliquer les élèves ; et étendre uniquement ce qui améliore l'apprentissage et la participation sans compromettre la vie privée, l'équité ou la liberté d'action.

Appel à l'action de BridgeAI

Chaque décision relative à l'IA éducative doit répondre à trois questions : Améliore-t-elle l'apprentissage ? Favorise-t-elle l'inclusion ? Les élèves, les enseignants et les familles peuvent-ils comprendre, remettre en question et faire confiance à son utilisation ?





12. Références

- Consortium BridgeAI (2024). Demande Erasmus+ KA220-SCH : TrAnsformIng Education, Embracing Diversity (BridgeAI), période du projet 2024-2026.
- Consortium BridgeAI (2026). WP4 Méthodologie : Élaboration d'une proposition globale de réforme politique et d'un plan d'action.
- Consortium BridgeAI (2026). Questionnaire de retour d'information sur les politiques du WP4 - réponses anonymisées de 121 parties prenantes.
- Commission européenne. Plan d'action pour l'éducation numérique 2021-2027. <https://education.ec.europa.eu/focus-topics/digital-education/actions>
- Commission européenne. Lignes directrices éthiques sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et des données dans l'enseignement et l'apprentissage, à l'intention des enseignants. <https://education.ec.europa.eu/focus-topics/digital-education/action-plan/action-6>
- Union européenne (2024). Règlement (UE) 2024/1689 établissant des règles harmonisées en matière d'intelligence artificielle. <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1689/oj/eng>
- Union européenne (2016). Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données). <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj>
- UNESCO (2023). Orientations pour l'IA générative dans l'éducation et la recherche. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000386693>
- UNESCO (2024). Cadres de compétences en IA pour les élèves et les enseignants. <https://www.unesco.org/en/digital-education/ai-future-learning/competency-frameworks>
- Ministère de l'Éducation de Suède (2026). Stratégie suédoise en matière d'IA. <https://www.government.se/contentassets/4e6b2d34f81048d688c35c831065395f/swedens-ai-strategy.pdf>
- Gouvernement espagnol (2024). Plan d'intelligence artificielle 2024. <https://www.lamondcloa.gob.es/consejodeministros/resumenes/Documents/2024/140524-%20Plan%20IA%202024-detallado.pdf>
- Conseil scolaire d'État (2026). Cadre de référence sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'éducation. <https://www.educacionfpydeportes.gob.es/mc/cee/publicaciones/inteligencia-artificial.html>
- Ministère de l'Éducation nationale, Turquie (2025). Document de politique et plan d'action 2025-2029 sur l'intelligence artificielle dans l'éducation. <https://yegiteken.meb.gov.tr/www/the-quotartificial-intelligence-in-education-policy-document-and-action-plan-20252029quot-has-been-published-in-english/icerik/84>
- Ministère de l'Éducation nationale, France (2025). L'IA dans l'éducation : cadre d'usage. <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2025-06/l-ia-en-ducation---cadre-d-usage-440685.pdf>
- Ministère de l'Éducation, des Affaires religieuses et des Sports, Grèce (2026). Cadre global pour une utilisation sûre de l'IA dans les écoles. <https://www.minedu.gov.gr/site/64941-13-05-26-i-ellada-thespizei-gia-proti-fora-olokliromeno-plaisio-gia-tin-asfali-xrisi-tis-texnitis-noimosynis-sta-sxoleia-3>
- Secrétariat spécial de Foresight, Grèce (2024). Un plan pour la transformation de la Grèce en matière d'IA. <https://foresight.gov.gr/en/studies/A-Blueprint-for-Greece-s-AI-Transformation/>
- Gouvernement de Roumanie (2024). Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle 2024-2027. https://www.research.gov.ro/wp-content/uploads/2024/07/20240723_SNIA_2024-2027.pdf
- Ministère de l'Éducation et de la Recherche, Roumanie (2026). Projet de cadre national de référence pour les programmes d'études. https://www.edu.ro/informare_cons_pub_CRNCR





Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

Transformer l'éducation, valoriser la diversité

Projet n° 2024-1-SE01-KA220-SCH-000243601

WP4 RAPPORT SUR LA RÉFORME DES POLITIQUES



www.bridge-ai-project.eu



BridgeAI